

République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de BAR-SUR-AUBE
Commune d' AMANCE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AMANCE

SEANCE DU 18 JUIN 2019

Date de la convocation : 13 juin 2019

Date d'affichage : 26 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juin à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel PIETREMONT, maire.

Présents : COLLIN Christelle, DROUILLY David, FEVRE Francine, MARCHAIS MELCHIOR Régine, PIETREMONT Jean-Michel, ROUYER Pascal, ROUYER Thibaut

Absents : BROUILLARD Laurent, FEVRE Maxence

Secrétaire : Madame MARCHAIS MELCHIOR Régine

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2019_20 - Achat de parcelles forestières LARMARANGE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
7	7	7	0	0	0

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les CONSORTS LARMARANGE mettent en vente les parcelles forestières suivantes :

- 1/ Section C, numéro 150, LE HAUT DE CLAIRFOSSE, pour une contenance de 00 ha 12 a 78 ca
- 2/ Section D, numéro 309, CHAMP A LA CAILLE, pour une contenance de 00 ha 29 a 82 ca,
- 3/ Section D, numéro 310, CHAMP A LA CAILLE, pour une contenance de 00 ha 29 a 83 ca
- 4/ Section D, numéro 377, HAUT DU PRE BOULINGRE, pour une contenance de 01 ha 04 a 93 ca
- 5/ Section E, numéro 117, LES VIGNES, pour une contenance de 00 ha 19 a 66 ca
- 6/ Section E, numéro 454, HAIE FILLOTTE, pour une contenance de 00 ha 10 a 70 ca
- 7/ Section E, numéro 458, HAIE FILLOTTE, pour une contenance de 00 ha 07 a 00 ca
- 8/ Section ZE, numéro 34, CHERTANT, pour une contenance de 00 ha 52 a 00 ca

La vente desdites parcelles aura lieu auprès de Maître Éric REMY, Notaire, titulaire d'un office notarial sis à BRIEN N E-LE-CHATEAU (Aube), 20, Rue Jean Monnet. Les frais de la vente et les frais qui en seront la suite et la conséquence seront à la charge exclusive de l'acquéreur, la Commune d'AMANCE. La vente est conclue moyennant le prix total de 4027,00 Euros, s'appliquant aux parcelles suivantes :

1-La parcelle cadastrée Section C, numéro 150, LE HAUT DE CLAIRFOSSE, pour une contenance de 00 ha 1.2 a78 ca pour 192.00 Euros
 2 - La parcelle cadastrée Section D, numéro 309, CHAMP A LA CAILLE, pour une contenance de 00 ha 29 a 82 ca pour 447.00 Euros
 3- La parcelle cadastrée Section D, numéro 310, CHAMP A LA CAILLE, pour une contenance de 00 ha 29 a 83 ca pour 447.00 Euros
 4- La parcelle cadastrée Section D, numéro 377, HAUT DU PRE BOULINGRE, pour une contenance de 01 ha 04 a 93 ca pour 1600.00 Euros
 5- La parcelle cadastrée Section E, numéro 117, LES VIGNES, pour une contenance de 00 ha 19 a 66 ca pour 295.00 Euros
 6- La parcelle cadastrée Section E, numéro 454, HAIE FILLOTTE, pour une contenance de 00 ha 10 a 70 ca pour 161.00 Euros
 7- La parcelle cadastrée Section E, numéro 458, HAIE FILLOTTE, pour une contenance de 00 ha 07 a 00 ca pour 105.00 Euros
 8- La parcelle cadastrée Section ZE, numéro 34, CHERTANT, pour une contenance de 00 ha 52 a 00 ca pour 780.00 Euros
 Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces acquisitions. Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
 - DECIDE à l'unanimité d'acquiescer les parcelles susvisées au prix total de 4027,00 Euros, afin d'enrichir le patrimoine forestier de la commune d'AMANCE, - CHARGE Monsieur Le Maire de procéder à l'acquisition des parcelles susvisées, et l'autorise à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents relatifs à cette transaction.

2019_21 - Travaux logement 1ere partie

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	7	7	0	0	0

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'engager des travaux de rénovation dans le logement communal, sis 19, Grande Rue à AMANCE.

Les présents travaux comprennent dans un premier temps :

- l'isolation de la chaufferie et le remplacement de la chaudière à gaz
- la réfection de la plomberie
- La réfection de la salle de bain.

Monsieur Le Maire présente les différents devis.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de réfection dans le logement communal de la Grande Rue.
- **ACCEPTE** les devis établis par l'Entreprise BRETON CHRISTOPHE, les 3 moineaux, 10140 Magny Fouchard, d'un montant de :

5757.70 Euros H.T., SOIT 6143.36Euros T.T.C pour l'isolation de la chaufferie et le remplacement de la chaudière à gaz

8606.72Euros H.T., SOIT 9467.39EUROS T.T.C pour la réfection de la plomberie et la réfection de la salle de bain

- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'informer l'artisan de la décision du Conseil Municipal.

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de réaliser les formalités administratives qui incombent à ce dossier.

2019_22 - Achat parcelles forestières FEVRE M

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	7	7	0	0	0

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur FEVRE Michel met en vente les parcelles forestières suivantes :

- 1/ Section A, numéro 250, LES SABLES, pour une contenance de 00 ha 52 a 46 ca, nature taillis
- 2/ Section A, numéro 252, LES SABLES, pour une contenance de 00 ha 45 a 50 ca, nature taillis
- 3/ Section A, numéro 262, LES SABLES, pour une contenance de 00 ha 22 a 73 ca, nature taillis
- 4/ Section A, numéro 263, LES SABLES, pour une contenance de 00 ha 15 a 00 ca, nature taillis

5/ Section D, numéro 273, LE MARCHAT, pour une contenance de 00 ha 21 a 95 ca, nature taillis
 6/ Section D, numéro 274, LE MARCHAT, pour une contenance de 00 ha 17 a 30 ca, nature taillis
 7/ Section D, numéro 466, LE CHAMP LE COMTE, pour une contenance de 00 ha 36 a 40 ca, nature taillis
 8/ Section E, numéro 114, LES VIGNES, pour une contenance de 00 ha 04 a 85 ca, nature taillis
 9/ Section E, numéro 119, LES VIGNES, pour une contenance de 00 ha 02 a 75 ca, nature taillis
 10/ Section E, numéro 149, BUISSON AU CERF, pour une contenance de 00 ha 12 a 53 ca, nature taillis
 11/ Section E, numéro 151, BUISSON AU CERF, pour une contenance de 00 ha 61 a 70 ca, nature taillis
 12/ Section E, numéro 164, AU DESSUS DES VIGNES, pour une contenance de 00 ha 57 a 50 ca, nature taillis
 13/ Section E, numéro 168, AU DESSUS DES VIGNES, pour une contenance de 00 ha 09 a 44 ca, nature taillis
 14/ Section E, numéro 172, AU DESSUS DES VIGNES, pour une contenance de 00 ha 28 a 55 ca, nature taillis
 15/ Section E, numéro 432, LES VIGNES, pour une contenance de 00 ha 01 a 30 ca, nature verger
 16/ Section E, numéro 442, LES VIGNES, pour une contenance de 00 ha 03 a 85 ca, nature verger
 17/ Section D, numéro 382, HAUT DU PRE BOULINGRE, pour une contenance de 00 ha 07 a 07 ca, nature taillis
 18/ Section D, numéro 467, LE CHAMP LE COMTE, pour une contenance de 00 ha 17 a 68 ca, nature taillis
 19/ Section D, numéro 468, LE CHAMP LE COMTE, pour une contenance de 00 ha 42 a 25 ca, nature taillis
 20/ Section E, numéro 115, LES VIGNES, pour une contenance de 00 ha 03 a 75 ca, nature taillis
 21/ Section E, numéro 161, BUISSON AU CERF, pour une contenance de 00 ha 55 a 82 ca, nature taillis
 22/ Section E, numéro 162, AU DESSUS DES VIGNES, pour une contenance de 00 ha 19 a 42 ca, nature taillis
 23/ Section E, numéro 163, AU DESSUS DES VIGNES, pour une contenance de 00 ha 57 a 23 ca, nature taillis
 24/ Section E, numéro 436, LES VIGNES, pour une contenance de 00 ha 02 a 63 ca, nature verger
 25/ Section E, numéro 440, LES VIGNES, pour une contenance de 00 ha 03 a 54 ca, nature terre
 La vente desdites parcelles aura lieu auprès de Maître Thierry BELLET, Notaire, titulaire d'un office notarial sis à TROYES (Aube), 15, Quai Lafontaine. Les frais de la vente et les frais qui en seront la suite et la conséquence seront à la charge exclusive de l'acquéreur, la Commune d'AMANCE.

2019_23 Curage du pluvial

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	7	7	0	0	0

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal qu'il est devenu indispensable de procéder au curage du pluvial des rues d'AMANCE à la suite des inondations de mai 2018.

Monsieur Le Maire présente différents devis pour les travaux :

SNAVEB pour un montant de **9800.00€ HT +78.00€ /tonne** pour le traitement des déchets de boues et sables.

ASSAINISSEMENT VIDANGES LEVEQUE pour un montant de **8680.00€ HT**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le curage du pluvial des rues d'Amance,

- **APPROUVE** le devis de **ASSAINISSEMENT VIDANGES LEVEQUE** pour un montant de **8680.00€ HT**.

- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'accomplir les formalités administratives, qui incombent à ce dossier.

2019_24 - Travaux logement 2eme partie2019

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	7	7	0	0	0

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'engager des travaux de rénovation dans le logement communal, sis 19, Grande Rue à AMANCE, afin de pouvoir le relouer prochainement.

Les présents travaux comprennent (en sus de ceux cités dans la délibération 2019_21)

-la mise complète aux normes pour l'électricité.

-la réfection totale du plancher.

-La réfection des placards.

-L'isolation totale de la montée des escaliers

-le nettoyage, décollage des papiers peints et rebouchage des trous et pose de papiers peints et peintures.

Monsieur Le Maire présente les devis de Mr WILLEMIN Cédric, 6 chemin d'Unienville à Amance et DL Electricité 1 chemin des fossés à Beurey. Monsieur le Maire précise que les fournitures pour Mr Willemin (micro-entrepreneur) seront achetées directement par la mairie à SOCOBOIS pour les parties planchers, placards, portes et isolation des escaliers et à BARBOT S.A pour la partie peinture afin que celui-ci commence les travaux sans devoir puiser dans sa comptabilité. Mr WILLEMIN présente seulement son devis pour la main d'œuvre. Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de réfection dans le logement communal de la Grande Rue.

- **ACCEPTE** les devis établis par Mr WILLEMIN Cédric, d'un montant de :

-**2160.03 €uros H.T., SOIT 2592.04 €uros T.T.C** pour les planchers, portes et placards et isolation des escaliers (SOCOBOIS)

➤ **1751.30€uros H.T., SOIT 2101.56 €UROS T.T.C** pour les papiers et peintures. (BARBOT S.A)

➤ **9250.00€uros** pour le temps de travail effectué.

-**ACCEPTE** le devis établi par DL ELECTRICITE, d'un montant de

➤ **6525.00€uros H.T, SOIT 7830.00€UROS TTC** pour la partie électricité
- **SOLLICITE** le concours de la Sous-Préfecture de BAR-SUR-AUBE au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) de 50%.

- **DEMANDE** à la Sous-Préfecture de BAR-SUR-AUBE l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée. - **CHARGE** Monsieur Le Maire de réaliser les formalités administratives qui incombent à ce dossier.

Questions diverses

-Report de transfert de compétences eau et assainissement :

Mr le Maire informe le conseil municipal que les communes qui n'ont pas encore procédé au transfert de ces compétences le seront automatiquement à compter du 07/07/2020 à la CCVS, sauf si les autres communes délibèrent pour prolonger le report au 20/01/2026. La commune Amance a déjà transmis les compétences au SDDEA et elle n'est donc pas concernée.

-Travaux dans le logement communal ; en attente des subventions

- Assainissement individuel : Programmer une réunion ouverte à la population et conseil municipal le vendredi 19 ou 26 juillet à 18h.-Remplacement de la secrétaire : Mr le maire propose au conseil municipal de la remplacer pendant ses 2x2 semaines de congés à prendre en fin d'année. Le conseil municipal accorde ce remplacement
- Plaques des rues en mauvais état : Mr le Maire va demander un devis à différents prestataires, après recensement de toutes les plaques. Voir avec la charte signalétique du Parc au niveau national.
- Travaux ONF : Certains sont indispensables, il est proposé un calendrier sur 3 ans.
- Festivités du 13 et 14 juillet : plusieurs propositions sont en cours de réflexion.
- Levées des poubelles : Le SIEDMTO précise 14 levées/an Passages en déchèterie : 15/an

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h20

Fait à AMANCE, les jours, mois et an susdits

Le maire,
Jean-Michel PIETREMONT